

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX (TARN – OCCITANIE)

APPEL A PROJET RÉSIDENCE ARTISTIQUE DE TERRITOIRE « MUSIQUE ET PATRIMOINE »

Date résidence : JUIN 2023 – NOVEMBRE 2023

Date limite dépôt dossier : 9 MAI 2023 minuit

CADRE INSTITUTIONNEL

Cadre territorial : convention signée entre la Communauté de Communes et différents partenaires dont la DRAC Occitanie concernant le projet culturel de territoire : « Cette politique publique de la culture doit participer à l'accroissement et à la structuration de l'offre culturelle et visera l'épanouissement comme l'émancipation de chaque individu tout au long de sa vie dans une perspective de cohésion sociale, territoriale, de lutte contre les discriminations et d'affirmation des droits culturels ».

LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux se compose de 16 Communes : Brassac, Burlats, Cambounès, Fontrieu, Lacaze, Le Bez, Lacrouzette, Lasfaillades, Le Masnau-Massuguiès, Montfa, Roquecourbe, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Pierre-de-Trivisy, Saint-Salvy-de-la-Balme et Vabre

Elle compte 12 828 habitants (pop. D.G.F. 2016).

Elle a été créée le 08 juillet 2016.

Son territoire fait partie de la zone de montagne du département du Tarn et du territoire du Massif Central, il est situé dans le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc et le Pôle d'Équilibre Territorial Rural des Hautes Terres d'Oc.

Il est situé en ZRR et regroupe de nombreuses ZNIEFF de type 2, Zones Natura 2000 et sites inscrits.

Cinq grands ensembles :

- Le massif du Sidobre avec une forte identité qui regroupe les communes de Burlats, Lacrouzette, Le Bez, Saint-Salvy-de-la-Balme (zone traditionnelle d'extraction et de transformation du granit).

- Les Vallées de l'Agout et du Gijou (Brassac, Burlats, Fontrieu, Lacaze, Roquecourbe, Vabre) : en zone de moyenne montagne, très enclavée pour la vallée du Gijou, à proximité immédiate de l'aire urbaine de Castres pour l'aval de l'Agout.

- La zone de plaine (Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Montfa, Roquecourbe, le bas de Burlats) : proche de l'agglomération.

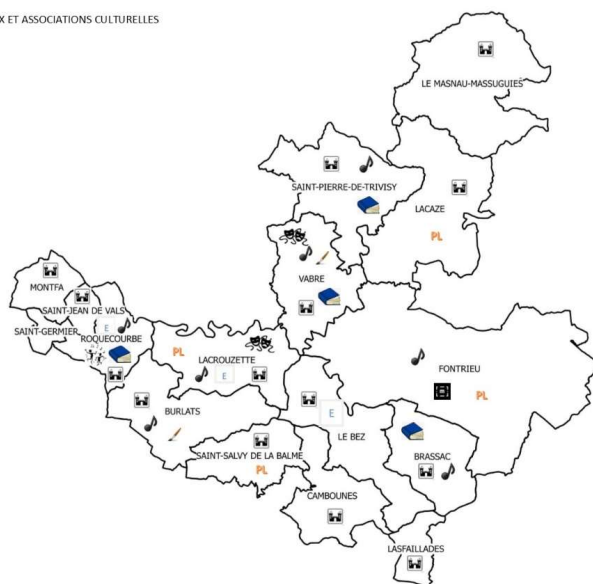
Sur ces secteurs l'activité agricole est encore présente mais il existe plusieurs zones d'activités industrielles.

- Les Avants Monts de Lacaune (Saint-Pierre-de-Trivisy, Le Masnau-Massuguiès, plateaux de Lacaze) : plateaux relativement excentrés d'agriculture d'élevage extensif essentiellement.

- Les Monts de Lacaune (Fontrieu) et plateau d'Anglès (Lasfaillades, Cambounès) : essentiellement sylvicole et agricole.

Riche de lieux culturels majeurs, comme le Musée du Protestantisme « De la Réforme à la laïcité » à Ferrières (commune de Fontrieu), l'Espace Multiculturel au Château de Lacaze, l'espace culturel-médiathèque du Château de la Marquise à Brassac, le Moulin des Sittelles et le Pavillon d'Adélaïde à Burlats, la salle d'exposition temporaire de la Maison du Sidobre, des bibliothèques, l'institut de musique Orphée et le musée de la musique d'harmonie à Roquecourbe, des associations culturelles... la communauté travaille depuis des années à la mise en valeur de ce patrimoine et à sa promotion.

LIEUX ET ASSOCIATIONS CULTURELLES



Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux
54 route du Lignon – Vialavert – 81260 LE BEZ
Contact projet Elodie Pagés
05.63.73.03.86 culture@ccsvp.fr / n.durand@ccsvp.fr

Opération cofinancée par la DRAC OCCITANIE

La mise en œuvre de Résidences d'artistes, en partenariat étroit avec les services de la DRAC Occitanie, a permis à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux de porter une politique culturelle concertée et réfléchie.

Un comité de pilotage regroupant partenaires et acteurs culturels du territoire a pour mission la mise en œuvre du projet culturel de territoire.

Un groupe technique culture, composé d'élus, de techniciens et d'acteurs culturels du territoire, assurera le suivi artistique et technique de la résidence, la mise en lien avec les acteurs et personnes ressources ainsi qu'avec les publics.

Avec un collège, des réseaux d'écoles et des regroupements pédagogiques, ce territoire a su se structurer pour faciliter la vie des familles en créant, en partenariat avec l'ADMR de l'ex canton de Vabre, un Centre d'accueil et de loisir sans hébergement ainsi qu'une micro crèche à Vabre et une à Saint-Pierre-de-Trivisy, en gérant en régie les crèches de Roquecourbe, Burlats et Lacrouzette et en finançant la crèche de Brassac.

Toujours dans le cadre de son partenariat avec l'ADMR (Vabre et Brassac), des actions ont été mises en œuvre pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite (portage de repas à domicile), et pour leur permettre de rester sur le territoire.

Enfin, en partenariat avec l'association Saint-Joseph, la communauté de communes a créé un centre de 24 chambres pour Handicapés Vieillissants à Biot, commune de Fontrieu.

Au cœur de cette politique, le développement du lien intergénérationnel, notamment dans les maisons de retraite, est encouragé par la CCSVP.

Le territoire est fortement marqué par le maillage et le dynamisme associatif : plus de 200 associations sont impliquées dans le milieu culturel, l'aide à la personne, le social, les loisirs...

La pratique musicale, amateur et professionnelle, individuelle et collective, est un élément fort et dynamique de notre territoire. Écoles de musique, chorales, groupes, musiciens professionnels et amateurs aux styles variés sont répartis sur l'ensemble de la Communauté de Communes et sont des atouts importants pour la pratique et la diffusion.

OBJECTIFS

La pratique musicale, au-delà de dimension artistique, est un vecteur, qui, en particulier sur les territoires ruraux, renforce le lien social et le sentiment d'appartenance à une culture commune. Elle permet également de valoriser la culture du territoire et son attractivité.

C'est pourquoi, avec ce projet, nous souhaitons que la musique soit envisagée comme un fil conducteur de la lecture de notre territoire.

La Communauté de Communes souhaite donc accueillir une équipe artistique « centrée » sur la musique (voix, instruments, sons, textes...) qui proposera un projet permettant la « mise en musique de l'histoire » en valorisant les patrimoines matériels et immatériels du territoire.

Le projet devra associer des partenaires « musique » du territoire (amateurs et professionnels), reflétant ainsi les différentes pratiques et styles musicaux.

La notion d'itinérance devra également être prise en compte afin d'associer le plus grand nombre et de toucher les différents publics.

Le territoire souhaite poursuivre sa démarche qui consiste à aller vers les habitants, les rendre acteurs du projet culturel, croiser et mélanger les publics et aller au-delà des clichés !

La résidence se déroulera sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité et succédera de façon cohérente aux résidences d'artistes précédentes (il sera important de tenir compte des actions mises en œuvre les années précédentes).

Elle s'inscrit dans un projet culturel de territoire et dans une démarche de médiation et d'éducation artistique accessible à tous mise en œuvre depuis plusieurs années par la Communauté de Communes.

Ils est attendu des artistes qu'ils :

- Proposent un projet à forte tendance participative tourné vers les partenaires « musique » du territoire et vers les habitants
- Fédèrent les acteurs locaux autour d'une initiative commune
- Proposent une démarche permettant de construire une passerelle entre leur proposition artistique et ce que sont et proposent les habitants impliqués

Deux axes majeurs devront être au cœur du projet proposé :

- la médiation et la pratique culturelle
- la création avec et pour le territoire

Les artistes proposeront des temps de création réguliers avec les habitants/partenaires du projet qui mèneront à une restitution et des temps ponctuels (ateliers de pratique musicales, conférences musicales, découverte de la pratique des artistes...) à destination d'un public plus large (scolaires, EPHAD, centres de loisirs...).

ATTENTES ET PROFIL

Le territoire souhaite accueillir une équipe artistique pluridisciplinaire prenant en compte les différents aspects du projet et permettant sa réalisation : technique, pratique musicale (voix, instruments), création et composition.

- L'équipe artistique devra formuler une réponse inédite et singulière de sa rencontre avec le territoire mettant en scène une lecture sensible (pas de formule clé en main).
- L'équipe artistique devra être à l'écoute des habitants, des lieux, afin de faire ressortir le côté atypique et insolite du territoire.

- L'équipe artistique doit avoir une connaissance et une pratique des actions de médiations adaptées aux différents publics (jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap)
- Le projet devra créer des passerelles entre la vie quotidienne et le monde « artistique » ; favoriser l'accès des habitants aux pratiques culturelles ; développer des actions en direction de différents lieux de vie et sportifs, voire investir des lieux inhabituels.
- Un rayonnement sur le territoire doit être envisagé avec les partenaires culturels de l'intercommunalité.

DÉROULEMENT DE LA RÉSIDENCE

Lieu de la résidence : le projet présenté doit prendre en compte la dimension territoriale, la spécificité des différents publics.

Période et nombre de semaines : les artistes doivent être présents au minimum 8 semaines sur le territoire entre juin et novembre 2023.

Un espace de travail pourra être mis à la disposition des artistes suivant leurs besoins.

CANDIDATURE ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Il est attendu :

- Un courrier de candidature
- Le formulaire de candidature intégralement complété (formulaire disponible sur le site de la Communauté de Communes ccsvp.fr)
- Toutes pièces complémentaires (cv des artistes, présentation de projets précédents...) que vous jugerez utiles.

Les dossiers seront étudiés par le groupe technique culture du territoire ainsi que des représentants des partenaires du projet.

Les artistes seront sélectionnés pour l'originalité et la qualité de la proposition à la fois artistique, humaine et territoriale. La proposition devra être participative, inventive et résonner avec le territoire.

Les critères de sélection se feront sur :

-la pertinence de la proposition au regard de l'appel à projet ainsi que la cohérence de la proposition budgétaire.

- la qualité et l'expérience auprès de différents publics, ainsi que la capacité de s'adapter, fédérer autour d'un projet.

- la pertinence du projet au regard du territoire (mobilisation des ressources et structures du territoire...).

MODALITÉS FINANCIÈRES

L'équipe artistique bénéficiera d'une rémunération forfaitaire de 15 000€ pour l'ensemble de la résidence (ce montant inclus les frais de bouche, de déplacement, de production, des frais de communication).

L'hébergement et la mise à disposition de lieux de travail seront pris en charge par les partenaires du projet.

RÉPONSE PAR COURRIEL AVANT LE 9 mai 2023 minuit

culture@ccsvp.fr

n.durand@ccsvp.fr